

COMPTE-RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du jeudi 25 juin 2009

Présents : M. Pierre GOUBET, M. Jean-Claude LAZZARONI, Mme Françoise ROY, Mme Evelyne GUILLET, M. Robert RESTA, Mme Michèle BERTHE, M. Robert ROCHE, Mme Jacqueline ACCARDO, M. Marc MICOUD, M. Robert TURGIS, M. Jacques ETOYAN, M. Marc PELARDY, Mme Jocelyne CHAGNON, M. Claude CHARTON, Mme Marie GIROT, Mme Ludwina CUMIN, Mme Muriel BRUGNOT, M. Benoît DORE, Mme Lydie PONS, M. Matthieu MOREL, M. Yves ROUX, Mme Marie-Jeanne BOUILLON, M. Michel BECAVIN

Excusés et représentés : M. Pierre COMMARMOT représenté par Mme Evelyne GUILLET, Mme Catherine BRIDAY représentée par Mme Jacqueline ACCARDO

Absentes : Mme CLUZEL Patricia, Mme Sabrina DERRAS

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire : le dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis de la procédure de délégation de l'assainissement.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Marc PELARDY est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de séance du 28 mai 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve sans réserve le compte-rendu de la séance du jeudi 28 mai 2009.

3. Finances

- **Comptes administratifs 2008**

Sous la présidence de Mme Michèle BERTHE, les comptes administratifs présentés par Mme ROY s'établissent globalement comme suit :

Compte administratif 2008 – Service principal Commune

- section de fonctionnement : excédent de **744 969,58 €**
 - section d'investissement : excédent de **1 236 242,11 €**
- soit un excédent global de **1 981 211,69 €**

Compte administratif 2008 – Service annexe de l'assainissement

- section d'exploitation : excédent de **221 304,49 €**
 - section d'investissement : excédent de **151 782,13 €**
- soit un excédent global de **373 091,62 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2008 présentés. M. le Maire ne prend pas part au vote.

- Bilan des acquisitions et cessions 2008

Conformément à l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions de la commune de l'année précédente. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Le conseil municipal prend acte des acquisitions et cessions réalisées en 2008 et détaillées dans le tableau ci-dessous :

ETAT DES CESSIONS 2008			
Désignation de l'immeuble	Référence cadastrale	Prix	Bénéficiaire
Terrain lotissement La Trève lot 1	AE 551	137 450.00 €	Ksouri
Terrain lotissement La Trève lot 2	AE 550	124 300.00 €	Flor
Terrain lotissement La Trève lot 3	AE 549	117 750.00 €	Magalhaes
Terrain lotissement La Trève lot 4	AE 552	145 000.00 €	Djoughri
Cession terrain forum des sports	AH 281	330 100.00 €	C.C.M.P
ETAT DES ACQUISITIONS 2008			
Désignation de l'immeuble	Référence cadastrale	Prix	Vendeur
Terrain gare	AE 539 + AE 541	41 180.00 €	S.N.C.F
Terrain "Les Bottes"	AD 240	15 000.00 €	GRDF
Fonds de commerce Inizan	AB219 + AB 220	70 000.00 €	Inizan

- Comptes de gestion 2008

Compte de gestion 2008 – Service principal commune

- section de fonctionnement : excédent de **744 969,58 €**
 - section d'investissement : excédent de **1 236 242,11 €**
- soit un excédent global de **1 981 211,69 €**

Compte de gestion 2008 – Service annexe de l'assainissement

- section d'exploitation : excédent de **221 304,49 €**
 - section d'investissement : excédent **151 782,13 €**
- soit un excédent global de **373 091,62 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2008 présentés.

- Affectation du résultat de l'exercice 2008

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'assainissement, décide à l'unanimité d'affecter ces résultats aux budgets 2009.

Pour répondre à la question soulevée en séance sur le détail des chiffres, une explication plus détaillée vous est proposée :

Affectation du résultat 2008 - Service principal commune

investissement de l'exercice 2008	1 266 749.38	
déficit antérieur investissement 2007	-30 507.27	(n'apparaît pas dans le CA 2008 mais 2007)
résultat cloture investissement	1 236 242.11	(somme à affecter en 2009)
fonctionnement exercice 2008	709 795.06	
excédent antérieur 2007	1 405 093.27	(n'apparaît pas dans le CA 2008 mais 2007)
part affectée à l'investissement 2008	-1 369 918.75	(dépense de fonctionnement)
résultat cloture fonctionnement	744 969.58	(somme à affecter en 2009)
montant total à affecter	1 981 211.69	

- Procédure de passation des marchés publics sous la forme adaptée

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la procédure suivante pour la passation des marchés publics sous la forme adaptée :

Seuil en € Ht	Publication minimum	Délai minimum de réponse	Mode de consultation minimum	Mode de réception	Instance décisionnaire
moins de 4 000					Le maire, l'élu concerné, et l'élu aux finances à partir de 1000€ (procédure actuelle des bons de commande)
de 4 000 à 20 000		7 jours	sollicitation écrite (courrier, fax, mail) 3 sollicitations de devis dans la mesure du possible	par courrier / fax / mél	
de 20 000 à 50 000	publication sur le site Internet de la commune	18 jours	sollicitation écrite (courrier, fax, mail) avec 3 sollicitations de devis dans la mesure du possible rédaction d'un "cahier des charges"	par courrier / fax / mail sous forme impersonnelle à M. le maire	Le maire après avis consultatif du conseil d'adjoints
de 50 000 à 90 000	publication sur le site Internet de la commune et BOAMP	22 jours	RC - CCAP - CCTP - Bordereau de prix téléchargeables sur le site Internet de la commune disponible à l'envoi par mail et par courrier	sous pli confidentiel sous forme impersonnelle à M. le maire par LR + AR ou contre bordereau de remise	Le maire après avis consultatif de la Commission des MAPA
de 90 000 à - 206 000 en fournitures et services - ou 5 150 000 en travaux)		30 jours			Le conseil municipal se prononce après avis consultatif de la commission des MAPA

- Subvention exceptionnelle anciens combattants

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 350 € aux anciens combattants de Miribel, Neyron, et Saint-Maurice-de-Beynost pour le renouvellement d'un drapeau.

- Budget annexe de l'assainissement : décision modificative n°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement qui peut se détailler comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-912 : installation techniques et industrielles	2 999.04 €			
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			2 999.04 €	

4. Marchés publics passés en procédure adaptée

- **Avenant société Archigraph mission maîtrise d'œuvre avenue du Mas Rolland**

Considérant la fixation du forfait définitif de rémunération (19 211,08 € HT) par rapport au forfait provisoire (14 000 € HT), il convient de prendre un avenant pour permettre la rémunération du maître d'œuvre du projet du Mas Rolland.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate M. le Maire pour signer l'avenant à intervenir sur le nouveau montant de rémunération de la société Archigraph.

- **Modification délibération MAPA fauchage des talus et des accotements**

Le conseil municipal, à l'unanimité, annule sa précédente délibération sur cet objet et attribue le marché à la société Didier Marcet pour un montant de 9190 € HT.

5. Restauration municipale : avenant au contrat d'affermage

Il est rappelé à l'assemblée les termes du contrat d'affermage relatif à la délégation de service public du service de restauration. Ce contrat prévoyait un remboursement des salaires du personnel communal mis à disposition de la société Scolarest.

Une personne n'est dorénavant plus agent de la commune mais directement employée par la société de restauration. Ainsi, la somme mensuelle correspondante au remboursement des salaires est diminuée du montant du salaire de cette personne et passe de 2643,59 € à 1884,09 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer l'avenant à intervenir.

6. Assainissement : rapport du délégataire année 2008

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport établi par la société SDEI qui gère par délégation de service public l'assainissement de la commune. Il est également présenté les constats établis par M. le Maire.

Le conseil municipal donne acte de la communication du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

7. Personnel : création poste ATSEM à temps non complet

M. le Maire informe l'assemblée du départ d'un agent territorial de soutien à l'enseignement maternel. Or, afin de prendre en compte la réorganisation du calendrier scolaire avec le passage à la semaine de quatre jours, il convient de créer un nouveau poste correspondant au nouveau temps de travail de 30 heures 50 minutes hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de ce poste.

8. Délégation du service public de l'assainissement : condition de dépôt des listes pour l'élection des membres à la commission d'ouverture des plis

M. le Maire expose à l'assemblée que l'élection pour cette commission ayant eu lieu au précédent conseil doit être renouvelée car le dépôt des listes a eu lieu lors de la même séance que l'élection.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les modalités de dépôt des listes pour la commission d'ouverture des plis dans le cadre de la délégation du service public de l'assainissement.

9. Questions et informations diverses

M. Doré informe l'assemblée d'une campagne d'arrachage de l'ambrosie le 4 juin 2009. Le point de rencontre des volontaires est fixé au forum des sports.

Séance levée à 22h30.

Le Maire,
Pierre GOUBET